



27 février 2006

Information concernant le système de radiologie cardio-vasculaire Allura Xper FD10, société Philips

En accord avec l'Afssaps, la société Philips Systèmes Médicaux a informé le 24/02/2006 les utilisateurs de systèmes de radiologie cardio-vasculaire Allura Xper FD10 d'une action corrective mise en œuvre suite à des cas de blocage du système en cours d'utilisation.

Les établissements de santé concernés par ces recommandations, en France, ont reçu le courrier [ci-joint](#).

Les autres autorités compétentes européennes ont été informées de cette information par le fabricant.

Code nomenclature : 05306

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.materiovigilance.org>